

Ville de DUNKERQUE  
Direction de l'Enfance et de la Jeunesse  
Service Jeunesse  
Correspondante : Laurence HERLEZ  
Tel : 03.28.26.29.60  
Mail : lherlez@ville-dunkerque.fr

**Dépôt des dossiers :**  
Au Bureau Information Jeunesse  
44 quai des Hollandais  
59140 DUNKERQUE  
03.28.66.15.24  
Correspondant : Martine DUHAMEL  
[bij.mde@nordnet.fr](mailto:bij.mde@nordnet.fr)

Date limite de remise des dossiers : .....

Date de passage en commission : .....

## **DOSSIER AIDE AUX DEPARTS AUTONOMES**

Dispositif financé par la Ville de Dunkerque et le Conseil Général du Nord



*Ville de Dunkerque*

**Etat civil**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Mail : .....

Situation professionnelle :

- Lycéen
- Etudiant
- A la recherche d'un emploi
- Salarié
- En formation professionnelle
- Autres : .....

Avez-vous reçu l'aide d'une structure dans la mise en place de vos vacances ?

- Oui : laquelle : .....
- Non

**Le Projet**

Type de projet :

- Vacances
- Séjour sportif
- Séjour culturel
- Séjour humanitaire
- Chantier
- Autres :

Le projet est-il  collectif ou  individuel ?

Descriptif de votre projet :

Les dates : .....

La destination : .....

Le type d'hébergement : .....

Le type de transport : .....

Description : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Le budget prévisionnel**

DEPENSES		RECETTES		
			Acquis	Non acquis
<b>Transport</b>		<b>Autofinancement</b>		
		ex : argent de poche, petits boulots, parents...)		
<b>Hébergement</b>				
		<b>Aide aux départs autonomes</b>		
<b>Equipement</b>				
		<b>Autres à préciser</b>		
<b>Repas</b>				
<b>Activité</b>				
<b>Assurance</b>				
<b>Autres à préciser</b>				
		<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

- Le budget doit être équilibré (dépenses = recettes)
- L'Aide aux Départs Autonomes est d'un montant maximum de 230 € pour un projet en France et majorée pour un projet de vacances à l'étranger (380 € maximum). La commission se réserve le droit de vous octroyer une aide inférieure.
- L'auto financement doit obligatoirement être supérieur à 30 % des dépenses.

Pour le transport

- en voiture : se fixer sur les données du site [www.mappy.com](http://www.mappy.com) qui vous proposera une estimation du coût de l'essence et des péages.
- en train / avion : se fixer sur le devis agence de voyage ou SNCF
- ne pas oublier l'estimation du transport sur le lieu de vos vacances ou les transferts aéroport (si nécessaires)

Pour l'hébergement : reporter le tarif du lieu d'hébergement (camping, hôtel, gîte...).

Pour l'équipement : si nécessité d'achat de tente, duvet...

Pour les repas : une moyenne de 10 à 15 € par jour et par personne.

Pour les activités : une moyenne de 5 à 10 € par jour et par personne.

## Rappel des critères d'éligibilité des projets

↳ Avoir un **projet autonome** : les projets de vacances en famille ou dans la famille ne sont pas recevables. Il en est de même pour les départs avec une structure organisatrice de séjour (maisons de quartiers, centres sociaux, mouvements associatifs...), un voyage organisé ou un projet lié à la scolarité (stages...).

↳ Avoir entre **16 et 25 ans**

↳ Etre **résident à Dunkerque**

Si le projet est collectif, plusieurs jeunes, dans la mesure où les critères sont respectés pour chacun d'eux, peuvent solliciter l'aide.

## Pièces à fournir

- ↳ Pour les mineurs : autorisation parentale sur papier libre
- ↳ Feuille de non imposition des parents ou de vous-même
- ↳ Devis et factures pour chaque prestation (transport, hébergement...)

A votre retour, un bilan de votre séjour vous sera demandé.

## Bonne nouvelle...

Dans le cas où la commission décide de vous octroyer l'Aide aux Départs Autonome, celle-ci vous sera remise au Service Jeunesse sur présentation d'une facture ou de tout autre justificatif apportant une preuve de votre départ.